

Séance Plénière
10 février 2025

**AMENDEMENT - Rendre publique la Commission Permanente :
ne laissons pas cette prérogative à la Région Grand Est**

Rapport N° CD-2025-1-8-3
N° applicatif 10504

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite renforcer *"le lien démocratique entre les élus de la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens et les territoires"*.

La démocratie d'implication est incontestablement un levier d'action.

Elle ne doit en revanche pas être le seul levier activé. Nous devons notamment renforcer le caractère démocratique du fonctionnement des instances de démocratie représentative de la Collectivité.

Pour mettre les citoyennes et les citoyens au coeur de cette démocratie représentative, l'accès aux séances délibératives est la première pierre à poser.

La Région Grand Est l'a bien compris et a rendu sa Commission Permanente accessible au public et visionnable par visioconférence.

La Collectivité européenne ne peut pas rester au banc de cette demande de transparence et d'informations. Nous n'avons rien à cacher. Démonstrons-le avec cet amendement qui propose de rendre publique la Commission Permanente.

Amendement : page 33

APRÈS : *" Innover en matière de dispositifs d'implication en développant des outils et formats participatifs adaptés aux réalités locales. "*

AJOUTER :

" La Collectivité renforcera également le lien démocratique entre ses élus et les Alsaciens et les Alsaciennes en rendant publique et visionnable par visioconférence les séances de la Commission Permanente. "

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.

